

ARRETE 2022/09
PORTANT VIREMENT DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT –
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES

Madame Dominique SANTONI, Présidente du Parc naturel régional du Luberon,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2322-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget 2022 du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu les crédits disponibles en section investissement : chapitre 20 – « dépenses imprévues » ;

Considérant l'insuffisance de crédits en section investissement concernant « autres immobilisations financières – article 275 dépôts et cautionnement versés » ;

ARRETE

Article 1 :

Le virement de crédit suivant :

Article	Nature	INVESTISSEMENT		CHAP
		DEPENSES	RECETTES	
020	Dépenses imprévues	-300		020
275	Dépôts et cautionnement versés	300		27
TOTAL		0.00€	0.00 €	

Article 2 :

Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine séance.

Article 3 :

La Directrice du Parc naturel régional du Luberon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable public.

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20221128-A2022_09-AR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Fait à Apt le : 28/11/2022

Pour la Présidente et par délégation, la Directrice



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laure GALPIN".

Laure GALPIN